

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

**2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 30 E 31 D'OTTOBRE DI U 2025**

**2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
REUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2025**

MOTION

N° 2025/O2/025

MOTION

**DEMANDANT SOLENNELLEMENT LE MAINTIEN DU
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CORSE DANS SES
FONCTIONS**

**DEPOSEE PAR : MME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET
L'ENSEMBLE DES GROUPES POLITIQUES**

CONSIDERANT que l'éducation, la formation et l'enseignement sont des enjeux fondamentaux pour toute société, et constituent des politiques publiques prioritaires mises en œuvre par la Collectivité de Corse dans l'exercice de ses compétences ;

CONSIDERANT que ces politiques ont, dans de nombreux cas, vocation à être menées en concertation et interaction avec l'Académie de Corse et le Rectorat ;

CONSIDERANT que les relations nouées à ce titre entre la Collectivité de Corse et l'actuel Recteur de l'Académie de Corse, Chancelier des Universités, Rémi-François Paolini, sont fondées sur le dialogue, le respect réciproque, et une volonté commune d'atteindre des objectifs partagés ;

CONSIDERANT qu'il est à ce titre loisible de souligner la méthode de concertation et de co-construction mise en œuvre par le Recteur Paolini concernant la définition et la mise en œuvre du projet académique « Scola 2030 », en y associant l'ensemble des membres de la communauté éducative, ainsi que les élus et forces vives de l'île ;

CONSIDERANT que cette méthode a notamment permis, en associant notamment les maires et les élus de la Collectivité de Corse, de valider comme une priorité partagée le renforcement des moyens en faveur des écoles et établissements d'enseignement du rural et de l'intérieur de l'île ;

CONSIDERANT que c'est également sous l'impulsion du Recteur Paolini qu'a été engagé un programme innovant et sans équivalent en France d'éducation à la légalité et de sensibilisation aux enjeux de justice et de démocratie, en cohérence avec la délibération votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 28 février 2025, « *relative à la lutte contre les pratiques mafieuses : propositions pour une société corse libre, apaisée et démocratique* » ;

CONSIDERANT enfin que le Recteur de Corse s'est engagé, en cohérence avec le discours du Président de la République Française devant l'Assemblée de Corse le 28 septembre 2023, en faveur du développement du bilinguisme au sein du système éducatif ;

CONSIDERANT que cet engagement a notamment contribué à l'élaboration et à la signature, avec le Préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse, de la convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Collectivité de Corse 2025-2026 « Renforcer l'offre d'enseignement bilingue et immersif », votée là encore à l'unanimité par l'Assemblée de Corse ;

CONSIDERANT que ces trois catégories d'engagements, largement incarnés pour le compte de l'Etat et de l'Education nationale par le Recteur Paolini, ont vocation à se concrétiser et à prendre leur pleine dimension dans les mois à venir ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

CONSIDERE que dans ces conditions, l'annonce de l'éventualité de la mutation du Recteur Paolini, apparaît incompréhensible et de nature à déstabiliser et ainsi remettre en cause ces engagements, et leur mise en œuvre réussie ;

DEMANDE par conséquent au Gouvernement de confirmer dans ses fonctions le Recteur actuel de l'Académie de Corse.